

Equarrissage

Le service public d'équarrissage collecte et élimine les cadavres d'animaux. SecAnim est l'un des acteurs du Service Public de l'Equarrissage

Pour l'enlèvement d'animaux trouvés morts en exploitation

- Par téléphone : 08 91 70 01 02 (0,225 € la minute)
- Par internet : www.agranet.fr  (service ecarinet)

Pour l'enlèvements d'animaux appartenant à des particuliers

Pour effectuer une demande d'enlèvement d'un animal (cheval, âne, mouton, etc.), contacter la permanence téléphonique :

- Centre SecAnim de Brains : 02 40 65 70 24 (de 10h à 12h du lundi au vendredi)

Plus d'informations sur www.secanim.fr 